

DECISION DU PRESIDENT N°2026-275

ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS N°261401 ET N°261402 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET DE VETEMENTS DE TRAVAIL LOT 1 « VETEMENTS DE TRAVAIL, VETEMENTS DE HAUTE VISIBILITE, EPI » ET LOT 2 « ARTICLES CHAUSSANTS »

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2025-02-13 du 10 avril 2025 portant autorisation à la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la passation de nouveaux accords-cadres à bons de commande,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1137573 envoyé à publication le 29/12/2025 sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos, avec une date limite de réception des offres au 25 février 2026 à 12h00.

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer au candidat RG France le marché n°261401 « Fourniture d'équipements de protections individuelles et de vêtements de travail – Lot 1 vêtements de travail, vêtements de haute visibilité, EPI », d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, dans la limite des montants minimum et maximum suivants :

	AGGLO		CIAS		TOTAL	
	4 ans		4 ans		4 ans	
Lot	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T
Lot 1 : Vêtements de travail, vêtements de haute visibilité, EPI	32 000	100 000	800	8 000	32 800	108 000

Article 2 : d'attribuer au candidat VAMA-DOCKS le marché n°261402 « Fourniture d'équipements de protections individuelles et de vêtements de travail – Lot 2 articles chaussants », d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, dans la limite des montants minimum et maximum suivants :

	AGGLO		CIAS		TOTAL	
	4 ans		4 ans		4 ans	
Lot	Minimum en Euros H. T	Maximum en Euros H.T	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T
Lot 2 : Chaussures de sécurité	20 000	60 000	400	2 000	20 400	62 000

Article 3 : de signer le marché n°261401 « Fourniture d'équipements de protections individuelles et de vêtements de travail – Lot 1 vêtements de travail, vêtements de haute visibilité, EPI », d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, dans la limite des montants minimum et maximum ci-dessus, avec le candidat **RG France**.

Article 4 : de signer le marché n°261402 « Fourniture d'équipements de protections individuelles et de vêtements de travail – Lot 2 articles chaussants », d'une durée de 4 ans à compter de sa notification, dans la limite des montants minimum et maximum ci-dessus, avec le candidat **VAMA-DOCKS**.

Article 5 : de mentionner que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 JUIL. 2026
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : 30 JUIL. 2026

Givrand, le 23 juillet 2026,

Le Président,



François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr